



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 11 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONET		JF DUC	X
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Annick	HYVERT (Suppléante)	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET			X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Christophe	ROBERT	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE			X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Marie-Corinne	LAUDES	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **187-2025 – TARIFS DE L'EAU POTABLE APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 SUR LES COMMUNES DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET SAINT JEAN DE LA PORTE**

Rapporteur : Marc GIRARD

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Cœur de Savoie exerce la compétence Eau Potable sur les communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny.

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, la réalisation du budget annexe Eau potable fait apparaître depuis deux ans un excédent d'exploitation qui permet d'assumer le fonctionnement du service et de réaliser quelques investissements nécessaires.

Après un gel des tarifs en 2025, il est proposé de faire évoluer les tarifs de 1 % pour 2026, soit une augmentation inférieure à l'inflation enregistrée ces 12 derniers mois, afin de maintenir le niveau de recettes face à l'inflation.

La nouvelle grille tarifaire proposée, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, est la suivante :

		Saint Jean de la Porte			Saint Pierre d'Albigny		
		Diamètre compteur	Part fixe (abonnement)	Part variable (€/m <sup>3</sup> )	Diamètre compteur	Part fixe (abonnement)	Part variable (€/m <sup>3</sup> )
Situation actuelle	Année 2025	Tous diamètres	54.96 €	1,87	Ø 15	54.96 €	1,87
					Ø 20/25	54.96 €	
					Ø 30 et +	106.34 €	
Pour décision	Année 2026	Tous diamètres	55,51 €	1,89	Ø 15	55.51 €	1,89
					Ø 20/25	55.51 €	
					Ø 30 et +	107.40 €	

Les Maires des deux communes concernées ont été concertés en amont de la proposition d'évolution nécessaire des tarifs afin qu'ils puissent recueillir l'avis de leur conseil municipal.

Pour information, en appliquant cette hausse tarifaire sur la facture type 120 m<sup>3</sup>, l'évolution de la facture à l'utilisateur est la suivante :

- Simulation pour une facture de 120 m<sup>3</sup> en 2025 : 280,06 € hors taxes agence de l'eau et TVA.
- Simulation pour une facture de 120 m<sup>3</sup> en 2026 : 282,31 € hors taxes agence de l'eau et TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs détaillés ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **CONSOLIDE** par ces nouvelles dispositions, les délibérations adoptées précédemment.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance,

Christelle HUGONOT



La Présidente,

Béatrice SANTAIS